

## INSCRIPTIONS DES NOUVEAUX ELEVES RENTREE 2026

### INSCRIPTION EN SECONDE SELON L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE :

---

- Collèges M. Duras et A. Borne : **jeudi 2 juillet 2026** (7h30-11h30)
- Collèges Europa et G. Monod : **jeudi 2 juillet 2026** (12h30-16h30)
- Autres établissements : **vendredi 3 juillet 2026** (7h30-11h30)

### INSCRIPTION EN PREMIERE :

---

- Le **jeudi 2 juillet** (7h30-11h30 et 12h30-16h30) et le **vendredi 3 juillet** (7h30-11h30) aux secrétariats de scolarité.

### INSCRIPTION EN TERMINALE :

---

- Se présenter aux secrétariats de scolarité **après le 30 juin 2026** (du lundi au vendredi : 7h45-12h et 13h-16h et le mercredi 7h45-12h).

### DOSSIERS D'INSCRIPTION :

---

- Les dossiers d'inscription en 2<sup>nd</sup>e seront remis aux élèves par les collèges d'origine (pour les élèves scolarisés dans les collèges publics du secteur).
- Pour les autres niveaux et autres situations, le dossier sera disponible à l'accueil du lycée et sur le [site](https://alain-borne.ent.auvergnerhonealpes.fr/) de l'établissement à partir du 30 juin <https://alain-borne.ent.auvergnerhonealpes.fr/>

### PIECES A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION :

---

*Aucune photocopie ne sera effectuée par le lycée*

- Bulletins de notes de l'année écoulée pour tous les niveaux,
- Justificatifs de changement de situation familiale (autorité parentale, placement, décès d'un responsable, changement de domicile, etc...),
- Photocopies des pages du carnet de santé relatives aux vaccinations avec mention du nom, prénom et date de naissance de l'élève,
- PAP, PAI ou PPS pour les bénéficiaires de ces dispositifs,
- Mesures d'aménagements aux examens (cyclades),
- Chèque de 5€ d'adhésion à la MDL (*facultatif*).

*Les dossiers incomplets ne seront pas traités. **Tout élève non inscrit au 3 juillet à 17h libère sa place.***

## CARTE PASS REGION :

---



**Elle sera OBLIGATOIRE à la rentrée** pour accéder à l'établissement, au service de restauration ainsi que pour le retrait des manuels scolaires.



**Les nouveaux élèves doivent en faire la demande sur le site :**  
<https://auvergnerhonealpes.zecarte.fr/beneficiaire/Views/Accueil.aspx>  
La carte sera adressée au domicile après la validation par le lycée.

Lors de l'inscription de votre enfant au lycée, **vous devez venir avec le numéro de d'inscription au Pass Région** afin que le lycée puisse activer votre carte.

## MANUELS SCOLAIRES

---



**Les manuels scolaires 2026/2027** seront distribués aux élèves au lycée, à la rentrée.

Ils sont mis à disposition des élèves gratuitement par la Région Auvergne-Rhône-Alpes **sauf pour les enseignements optionnels et d'éventuels livrets pratiques** qui restent à la charge de la famille.

## TRANSPORTS

---



**Elèves domiciliés dans une commune faisant partie de Montélimar-Agglomération :**

- Première demande :
  - Se rendre à l'agence Montélibus de Montélimar du Boulevard Général de Gaulle pour la création d'une carte Oûra, avec pièce d'identité, photo, justificatif de domicile de moins de 3 mois et 1€.
  - Ou acheter l'abonnement directement sur smartphone avec l'application NÉMO sans carte Oûra.
- Renouvellement :
  - Compléter le formulaire de renouvellement disponible via le lien : [Actualité - Montelibus](#) et le transmettre à Montélibus par mail, courrier ou via l'application NÉMO avec un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
  - Toute demande de renouvellement pour les trajets scolaires moins de 18 ans gratuits passée après le 31 juillet 2026 entraînera une pénalité de 10€.

**Elèves domiciliés dans les autres communes :**

- S'inscrire sur <https://www.laregionvoustransporte.fr/transport-scolaire/> : participation des familles de 120€.

## INTERNAT

---



- **La demande d'internat est à formuler lors de la chaîne d'inscription** (nouveaux élèves et internes en 2025/2026).
  - **06 juillet 2026 : commission d'étude des demandes d'internat.**
  - A partir du 06 juillet 2026 : envoi des dossiers d'inscription aux familles dont la candidature aura été retenue.
  - 26 août 2026 : date limite de retour du dossier complet.

*Attention, l'accueil à l'internat est conditionné à la remise du dossier complet.*